

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2011.24 Demande de subvention -Améliorer l'accessibilité aux commerces, services, activités de loisirs-

L'an deux mille onze et le trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation: 27 avril 2011

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Stéphane

JODAR, Eric CLO, Michel RODEL,

Mesdames: Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT, Absents

excusés : Daphné GAULT, Pierre VALVERDE, Franck DENOLLY Guy BATTAGLINI, Annick MOURARET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Daphné GAULT à Noélie LASCOLS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Didier GERIN

Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO

Monsieur le Maire rappelle que le projet est inscrit au Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes Rhône PLURIEL sous le numéro d'action 28, intitulé « Améliorer l'accessibilité aux commerces, services, activités de loisirs ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

> DECIDE d'émettre un avis favorable pour une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes selon le budget d'opération suivant

Récapitulatif des dépenses	Montant HT
GILLES DEFAIX AMENAGEMENT Massif devant bureau de M. le Maire	5570.00 €
ETS BOUCHER PAYSAGISTE Massif devant salle du conseil	1940.00 €
IGTS Signalétiques Mairie	1651.87 €
TOTAL	9161.87 €

- > DE SOLLICITER auprès du Conseil Régional une subvention correspondante de 30 % soit 2 748, 56 €uros.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire:

Patrick BARRAUD